

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	25
Pouvoirs	2
Excusée	1
Votants	27

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Excusée : Mme SERISIER Véronique

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N°24/028. FINANCES PUBLIQUES : COMPTES DE GESTION EXERCICE 2023

*1 pièce jointe financière*

#### **Le Conseil municipal,**

**Vu** les budgets de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Considérant** que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Vu** l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,

**Vu** l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**Vu** la comptabilité des valeurs inactives,

**Vu** l'article L1612-12 du CGCT,

**Considérant** qu'il existe une parfaite concordance,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,

**Statuant** sur l'ensemble du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sur proposition de Madame **BERTOLUCCI**, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**,

**A l'unanimité**,

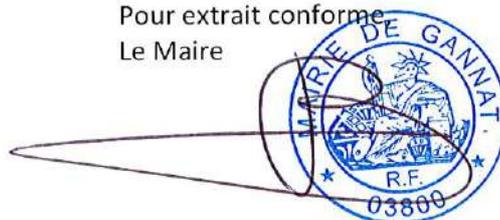
**DE DECLARER** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par Madame le Receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, tant pour le Budget principal que pour les Budgets annexes,

**D' APPROUVER** les comptes de gestion pour l'exercice 2023.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	25
Pouvoirs	2
Excusée	1
Votants	27

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Excusée : Mme SERISIER Véronique

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

**N° 24/029. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

*1 pièce jointe financière*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les comptes administratifs dressés par Madame Véronique POUZADOUX, Maire,

*Etant précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote,*

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 19 voix POUR,

Et 7 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie

D' APPROUVER le compte administratif,

DE PRENDRE ACTE de la présentation du Compte Administratif, correspon

Accusé de réception en préfecture  
093-240301180-20240319-24-029-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		503.872,54	364.406,72			139.465,82
Opérations de l'exercice	7.320.871,09	7.813.527,13	1.889.949,66	1.841.592,79	9.210.820,75	9.655.119,92
Totaux	7.320.871,09	8.317.399,67	2.254.356,38	1.841.592,79	9.210.820,75	9.794.585,74
Résultats de clôture		996.528,58	412.763,59			
Restes à réaliser			392.189,00	653.975,00	392.189,00	653.975,00
TOTAUX CUMULES	7.320.871,09	8.317.399,67	2.646.545,38	2.495.567,79	9.603.009,75	10.448.560,74
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>996.528,58</b>	<b>150.977,59</b>			<b>845.550,99</b>

**DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

**D' AFFECTER** les résultats de l'exercice 2023 au Budget primitif 2024 ainsi qu'il suit :

- Article 001 – Déficit d'investissement reporté : 412.763,59 €
- Article 1068 – Résultat à affecter : 150.977,59 €
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 845.550,99 €

**DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	25
Pouvoirs	2
Excusée	1
Votants	27

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Excusée : Mme SERISIER Véronique

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/030A . FINANCES PUBLIQUES : BUDGETS ANNEXES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

*Pièces jointes financières*

#### A. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023/ BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les comptes administratifs dressés par Madame POUZADOUX, Maire,

*Etant précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote,*

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'APPROUVER le compte administratif,

DE PRENDRE ACTE de la présentation du Compte Administratif, correspondant aux résultats suivants :

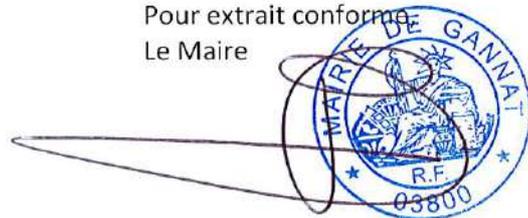
Accusé de réception en préfecture  
003-210301180-20240319-24-030-A-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés			511.609,13		511.609,13	
Opérations de l'exercice	177.879,24	437.185,78	238.115,07	594.413,39	415.994,31	1.031.599,17
Totaux	177.879,24	437.185,78	749.724,20	594.413,39	927.603,44	1.031.599,17
Résultats de clôture		259.306,54	155.310,81			103.995,75
Restes à réaliser			0,00	0,00		
TOTAUX CUMULES	177.879,24	437.185,78	749.724,20	594.413,39	927.603,44	1.031.599,17
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>259.306,54</b>	<b>155.310,81</b>			<b>103.995,73</b>

**DE RAPPELLER** que la compétence « assainissement collectif » a été transférée au SIVOM SIOULE ET BOUBLE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par délibération n°23/049 du conseil municipal réuni en séance du 5 mai 2023,

Ainsi, il n'y a pas lieu d'élaborer un budget primitif 2024 – il n'y a donc aucune affectation des résultats à réaliser.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	25
Pouvoirs	2
Excusée	1
Votants	27

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Excusée : Mme SERISIER Véronique

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

**N° 24/030B. FINANCES PUBLIQUES : BUDGETS ANNEXES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**B. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 / BUDGET ANNEXE DU CAMPING**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les comptes administratifs dressés par Madame POUZADOUX, Maire,

*Etant précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote,*

**Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE,**

**A l'unanimité,**

**D'APPROUVER** le compte administratif,

**DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Compte Administratif, correspondant aux résultats suivants :

003-210301180-20240319-24-030-B-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

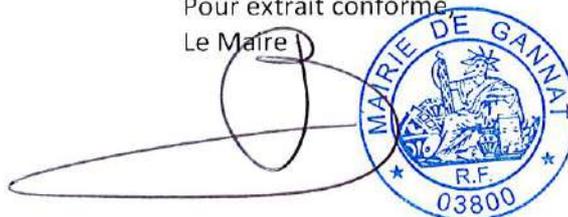
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		8.050,89		12.304,05		20.354,94
Opérations de l'exercice	65.510,42	59.371,62	31.178,39	34.759,63	96.688,81	94.131,25
Totaux	65.510,42	67.422,51	31.178,39	47.063,68	96.688,81	114.486,19
Résultats de clôture		1.912,09		15.885,29		17.797,38
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	65.510,42	67.422,51	31.178,39	47.063,68	96.688,81	114.486,19
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1.912,09</b>		<b>15.885,29</b>		<b>17.797,38 €</b>

D' AFFECTER les résultats de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024 ainsi qu'il suit :

- o Article 001 - Excédent d'investissement reporté : 15.885,29 €
- o Article 1068 – Résultat à affecter : Néant
- o Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 1.912,09 €

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme.

Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/030C. FINANCES PUBLIQUES : BUDGETS ANNEXES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

*Pièces jointes financières*

#### C. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023/ BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS DE SALLES

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les comptes administratifs dressés par Madame POUZADOUX, Maire,

*Etant précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote,*

**Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE,**

**A l'unanimité,**

**D' APPROUVER** le compte administratif,

**DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Compte Administratif, correspondant aux résultats suivants :

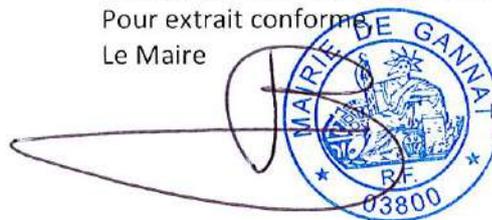
Accusé de réception en préfecture  
003-210301180-20240319-24-030-C-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		9.108,83		79.274,82		88.383,65
Opérations de l'exercice	160.689,93	157.358,87	11.212,79	17.431,80	171.902,72	174.790,67
Totaux	160.689,93	166.467,70	11.212,79	96.706,62	171.902,72	263.174,32
Résultats de clôture		5.777,77		85.493,83		91.271,60
Restes à réaliser			20.799,00		20.799,00	
TOTAUX CUMULES	160.689,93	166.467,70	32.011,79	96.706,62	192.701,72	263.174,32
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>5.777,77</b>		<b>64.694,83</b>		<b>70.472,60</b>

**D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024, ainsi qu'il suit :

- o Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 85.493,83 €
- o Article 1068 – Résultat à affecter : Néant
- o Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 5.777,77 €

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAV Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/030D. FINANCES PUBLIQUES : BUDGETS ANNEXES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

*Pièces jointes financières*

#### D. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 / BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PONT SOL

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les comptes administratifs dressés par Madame POUZADOUX, Maire,

*Etant précisé que Madame le Maire se retire au moment du vote,*

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D' APPROUVER le compte administratif,

DE PRENDRE ACTE de la présentation du Compte Administratif, correspondant aux résultats suivants :

Accusé de réception en préfecture  
003-210301180-20240319-24-030-D-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		51.375,94	53.520,82		53.520,82	51.375,94
Opérations de l'exercice	6.255,00	6.255,00	3.252,00	3.003,00	9.507,00	9.258,00
Totaux	6.255,00	57.630,94	56.772,82	3.003,00	63.027,82	60.633,94
Résultats de clôture		51.375,94	53.769,82		2.393,88	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6.255,00	57.630,94	56.772,82	3.003,00	63.027,82	60.633,94
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>51.375,94</b>	<b>53.769,82</b>		<b>2.393,88</b>	

**D' AFFECTER** les résultats de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024, ainsi qu'il suit :

- o Article 001 – Déficit d'investissement reporté : 53.769,82 €
- o Article 1068 - Résultat à affecter :
- o Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 51.375,94 €

**DE CONSTATER** pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme  
Le Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/031. FINANCES PUBLIQUES : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS – EXERCICE 2023

Le Conseil municipal,

**Vu** l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les Communes doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers, ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

**Considérant** l'obligation d'annexer au compte administratif de la commune le bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par la Ville,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

**DE DONNER ACTE** de la communication des réalisations de l'exercice 2023 ci-dessous répertoriées, et d'adopter ce bilan :

#### ACQUISITIONS

Suivant acte notarié en date du 16 mai 2023 moyennant le prix de 761 € culture d'arbres de terrain cadastrée AD 643 d'une contenance de 25 m<sup>2</sup> sis Le Clos,

Accusé de réception en préfecture  
003-210301180-20240319-24-031-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Suivant acte notarié en date du 16 juin 2023 moyennant le prix de 1 € d'une parcelle cadastrée AM 457 d'une contenance de 11 m<sup>2</sup> sise 79 rue des Jonchères,

Suivant acte notarié en date du 26 Janvier 2023 moyennant le prix de 1 € d'une parcelle cadastrée AM 456 d'une contenance de 5 m<sup>2</sup> sise 77 rue des Jonchères,

Suivant acte notarié en date du 21 février 2023 moyennant le prix de 4.120 € d'une parcelle cadastrée AD 639 d'une contenance de 412 m<sup>2</sup> sise Les Capucins,

Suivant acte notarié en date du 27 novembre 2023 moyennant le prix de 5.860 € d'une parcelle cadastrée AL 431 d'une contenance de 2.930 m<sup>2</sup> sise 32 rue de la Croix des Vignes.

### CESSIONS

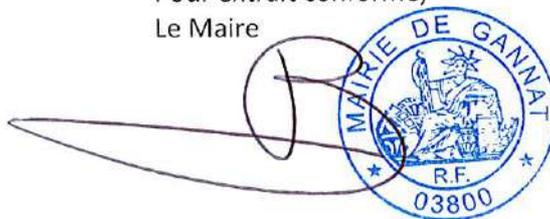
Suivant acte notarié en date du 26 Janvier 2023 moyennant le prix de 53.000 € d'un ensemble immobilier cadastré AM 62 et 63, 66, 311 et 58 sis Village des Jonchères et 71 rue des Jonchères d'une superficie de 183 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame VOYRON Lionel,

Suivant acte notarié en date du 20 avril 2023 moyennant le prix de 9.465 € d'une parcelle en nature de pré cadastrée AL 428 d'une superficie de 3.155m<sup>2</sup> sise Le Petit Marais à M. et Mme HERVE Damien,

Suivant acte notarié en date du 18 avril 2023 moyennant le prix de 7.500 € d'une parcelle en nature de pré cadastrée AL 429 d'une contenance de 2.500 m<sup>2</sup> sise Le Petit Marais à M. et Mme HERVE Frédéric,

Suivant acte notarié en date du 28 septembre 2023 moyennant le prix de 3.603,60 € d'une parcelle de terrain cadastrée AE 1163 sise 4 Impasse du Pont Sol à Monsieur Nicolas PARENT et Madame Virginie AUBERT (budget lotissement le Pont sol).

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/032. FINANCES PUBLIQUES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES - ANNEE 2024

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient chaque année de voter les taux des taxes directes locales. Ces taux s'appliquent ensuite sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

Il convient de prendre des dispositions fiscales.

#### **Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-1 à L.2343-2,

**Vu** la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

**Vu** la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

**Vu** le Rapport et Débat d'orientations budgétaires de la commune en séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2024,

**Vu** l'avis de la commission des finances et dynamique économique réunie le 4 mars 2024,

**Considérant** que depuis 2021, la taxe d'habitation des résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre,

**Considérant** la préparation du budget 2024,

**Sur proposition de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE,**

**A l'unanimité,**

**DE MAINTENIR** les taux communaux des taxes directes locales comme suit :

- |  |        |
|--|--------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties          | 43,61% |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties      | 48,72% |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 11,90% |

**D' AUTORISER** Madame le Maire à procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux et à l'administration fiscale.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/033. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF – EXERCICE 2024

*5 pièces jointes financières*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique du 4 mars 2024,

Sur proposition de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 21 voix POUR

Et 7 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie

D' APPROUVER le budget primitif principal pour l'exercice 2024 tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Accusé de réception en préfecture  
003-210301180-20240319-24-033-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Section de fonctionnement : **8.442.766 €**

Section d'investissement : **4.431.069 €**

**Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 12.873.835 €**

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAVY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/034. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE CAMPING – EXERCICE 2024

*2 pièces jointes financières*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 4 mars 2024,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 26 voix POUR,

Et 2 ABSTENTIONS : M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie

D' **APPROUVER** le budget primitif du service annexe du camping pour l'exercice 2024 tel qu'annexé à la présente délibération,

- Pour la section de fonctionnement :

arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de

35.381,09 €

Accusé de réception en préfecture  
003-210301180-20240319-24-034-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

- Pour la section d'investissement :

arrêté en dépenses à la somme de

**32.000,00 €**

arrêté en recettes à la somme de

**49.608,29 €**

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme

Le Maire

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE GANNAT" around the top edge, "R.F." in the center, and "03800" at the bottom. The center of the stamp features a small emblem of a figure holding a staff.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

---

### N° 24/035. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS DE SALLES – EXERCICE 2024

*2 pièces jointes financières*

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après lecture** des propositions d'inscriptions budgétaires,

**Après avis** de la Commission des finances et dynamique économique en date du 4 mars 2024,

**Sur proposition** de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

**Après en avoir délibéré, DECIDE,**

**A l'unanimité,**

**D' APPROUVER** le budget primitif du service annexe des locations de salles pour l'exercice 2023, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : 159.317,00 €

Section d'investissement : 99.759,83 €

Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 259.076,83 €

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme

Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAV Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

---

### N° 24/036. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONT SOL – EXERCICE 2024

*2 pièces jointes financières*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 4 mars 2024,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D' **APPROUVER** le budget primitif du service annexe du lotissement du Pont Sol pour l'exercice 2023, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : **78.714,94 €**

Section d'investissement : **53.769,82 €**

**Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 132.484,76 €**

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire

A handwritten signature in dark ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE GANNAT" at the top, "R.F." in the center, and "03800" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross, surrounded by a sunburst and a crescent moon. The signature is a large, stylized loop that extends to the left and then curves back to the right, crossing over the stamp.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/037. FINANCES PUBLIQUES : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE QUARTIER LA MALTERIE

La Ville de Gannat a été retenue dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Par délibération n°42/21 du conseil municipal réuni en séance du 23 avril 2021, la Ville de Gannat a approuvé la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ».

Une étude préalable de reconquête centre-ville centre-bourg a été menée avec le cabinet AXE SAONE – 8 actions prioritaires ont été définies.

Afin de permettre l'aménagement de ce nouveau quartier, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un nouveau budget annexe « Lotissement communal » à compter de l'exercice 2024 et de solliciter son immatriculation auprès de l'INSEE.

Ce budget annexe M57 appliquera les principes de la comptabilité de stocks.

Par ailleurs, par sa nature particulière, cette opération doit être assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée.

Il convient également de dénommer ledit lotissement.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération n°42/21 du conseil municipal réuni en séance du 23 avril 2021 approuvant l'adhésion de la ville au programme Petite Ville de Demain,

**Vu** la délibération n°113/21 du conseil municipal réuni en séance du 26 novembre 2021 relative à l'étude préalable de reconquête centre-ville centre-bourg,

**Vu** la délibération n°04/22 du conseil municipal réuni le 11 février 2022 approuvant les opérations (fiches actions) et le plan d'actions programmées pluri-annuellement dans le cadre du programme départemental RCVCB « Revitalisation Centre-Ville Centre-Bourg » ; et notamment l'opération « habitat » dans le cadre du recyclage de la friche industrielle de La Malterie,

**Vu** la délibération n°144/22 du conseil municipal réuni en séance du 9 décembre 2022 relative à la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) approuvant le projet de convention, le périmètre opérationnel ainsi que le programme d'actions,

**Vu** le projet d'aménagement du nouveau quartier de la Malterie dans le cadre du recyclage de la friche industrielle de la Malterie,

**Considérant** la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe,

**Après avis** de la Commission des finances et dynamique économique réunie le 4 mars 2024,

**Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE,**

**A l'unanimité,**

**DE CREER** un budget annexe M57 appliquant la comptabilité de stocks, afférent à la réalisation du nouveau quartier « La Malterie » à compter de l'exercice 2024,

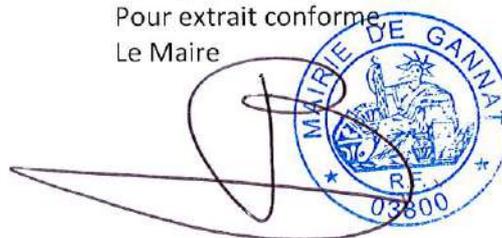
**D'AUTORISER** à solliciter l'immatriculation de ce nouveau budget auprès de l'INSEE,

**D'ASSUJETTIR** ce budget à la taxe sur la valeur ajoutée,

**DE DENOMMER** le présent budget annexe : « La Malterie »,

**D'AUTORISER** à établir la déclaration correspondante et toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux de l'Allier.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

---

### N° 24/038. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE QUARTIER DE LA MALTERIE- EXERCICE 2024

*2 pièces jointes financières*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après lecture des propositions d'inscriptions budgétaires,

Après avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 4 mars 2023,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D' **APPROUVER** le budget primitif du service annexe du quartier de la Malterie pour l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : **173 754 €**

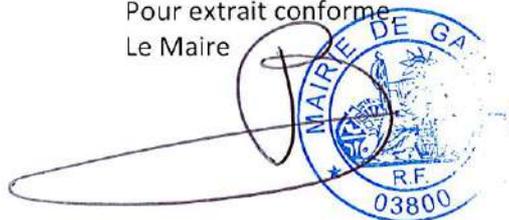
Section d'investissement : **698 883 €**

**Soit un total des inscriptions budgétaires équilibré à : 872 637 €**

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme

Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/039. FINANCES PUBLIQUES : COTISATIONS ET ADHESIONS AUX ORGANISMES / ANNEE 2024

La Commune de GANNAT adhère à divers organismes ou associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités. Elle délibère annuellement sur le versement des cotisations en prenant en compte les évolutions des cotisations annuelles.

En conséquence, les adhésions pour l'année 2024 se répartissent comme suit :

#### ➤ BUDGET PRINCIPAL

Nom de l'organisme	Cotisations 2024
ASSOCIATION DES MUSEES BOURBONNAIS	305,00 €
ALLIER A LIVRE OUVERT	805,42 €
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES	1.910,43 €
ASSOCIATION MUSIQUES VIVANTES	816,20 €
CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIES	225,00 €
LA FREDON	495,00 €
ARALD	60,00 €
LES AMIS DES VIADUCS SIOULE ET BOUBLE	100,00 €

Accusé de réception en préfecture  
003-210301180-20240319-24-039-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

PROFESSION SPORTS ET LOISIRS	39,50 €
LA ROUTE DES EGLISES PEINTES DU BOURBONNAIS	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 856.55 €</b>

➤ **BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DE SALLES »**

Nom de l'organisme	Cotisations 2024
ASSOCIATION FRANCAISE DES CINEMAS ART ET ESSAI	210,00 €
ASSOCIATION PLEIN CHAMP	170,00 €
A.D.R.C	105,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>485,00 €</b>

Les montants 2024 des adhésions pourront être revus à la hausse ou à la baisse à réception des factures et appels de cotisation.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la commission des finances et dynamique économique du 4 mars 2024,

**Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE,**

**A l'unanimité,**

*Etant précisé que Mme le Maire ne prend pas part aux votes pour l'adhésion à l'association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités.*

**D' ADHERER** auprès des associations et différents organismes ci-dessus présentés pour la somme de 4 856,55 € pour le budget principal et 485 € pour le budget annexe locations salles,

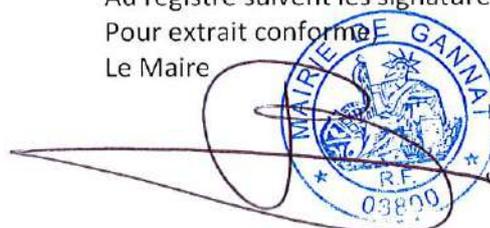
**D' AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte relatif à ces adhésions,

**DE PRECISER** que les dépenses de fonctionnement seront prélevées aux budget général et budget annexe « locations de salles » de l'exercice 2024.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme

Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaients présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/040. FINANCES PUBLIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION – PRODUITS DES AMENDES DE POLICE

En vertu de l'article L.2334.24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressée sur le territoire, sous forme de subvention pour financer des travaux de sécurisation de voie publique.

Ces opérations de travaux et d'aménagements sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière au titre de la dotation relative aux produits des amendes de police en matière de sécurité routière.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le guide de partenariat du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière,

**Vu** l'avis de la Commission des Finances et dynamique économique du 4 mars 2024,

**Vu** les travaux de sécurité, de voirie et d'aménagement d'espaces publics éligibles à ce dispositif et prévus au budget,

**Considérant** les projets 2024 de sécurisation des voies et espaces publics, pour lesquels un financement au titre des amendes de police peut être accordé, notamment les travaux d'aménagement dans le secteur de Pasteur, ceux pour la poursuite de la réalisation de l'opération mobilité active, les travaux d'aménagement de la Rue du Clos ainsi que les différents travaux de voirie et d'aménagement d'espaces publics prévus au budget,

**Considérant** que le dossier de subvention sera complété par des devis et des plans des opérations,

**Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE,**

**A l'unanimité,**

**DE SOLLICITER** la subvention la plus élevée possible au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, pour l'année 2024,

**D' AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision, notamment le dossier de subvention.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/041. FINANCES PUBLIQUES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE GROUPEMENT DE LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE L'ALLIER

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la commande publique,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique réunie le 4 mars 2024,

**Considérant** que la collectivité peut accompagner exceptionnellement des associations d'utilité publique qui rendraient un service et/ou réaliserait une action ponctuelle sur la commune et en direction des gannatois,

**Considérant** que le Groupement des Lieutenants de Louveterie de l'Allier a mené une opération de prélèvement de pigeons à Gannat le dimanche 12 février 2024,

Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

**D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au Groupement des Lieutenants de Louveterie de l'Allier,

**DE PRECISER** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/042. FINANCES PUBLIQUES : MODIFICATION DES TARIFS CIMETIERE

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n°108/20 du conseil municipal en date du 11 décembre 2020 : il convient de les revaloriser à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 afin de prendre en compte les travaux supplémentaires effectués, la hausse des prix des entreprises intervenantes ainsi que l'augmentation des frais de personnel et de gestion supportés par le budget municipal.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de réviser les tarifs, comme suit :

	DUREE	TARIFS 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021	PROPOSITION DE TARIFS
ACQUISITION OU RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS de 3, 4 ou 6m <sup>2</sup>	Durée 15 ans	35 € par m2	50 € par m2
	Durée 30 ans	55 € par m2	90 € par m2
	Durée 50 ans	120 € par m2	180 € par m2
ACQUISITION OU RENOUVELLEMENT DE CASES AU COLOMBARIUM	Durée 15 ans	130 €	200 €
	Durée 30 ans	200 €	400 €
	Durée 50 ans	400 €	Supprimé
CAVEAU COMMUNAL	De 1 à 3 mois	22 € / mois	22 € / mois
	A partir du 4 <sup>ème</sup> mois	40 € / mois	40 € / mois
DIVERS	Taxe d'inhumation	30 €	22 €
	Vacation funéraire	22 €	22 €

Accusé de réception en préfecture  
003-210301180-20240319-24-042-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

**Le Conseil municipal,**

**Vu** les articles L 2223-13 à L 2223-18 et R 2223-10 à 2223-23 Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles 16-1, 16-1-1 et 16-2 du Code Civil,

**Vu** la délibération n°108/20 du conseil municipal réuni en séance du 11 décembre 2020 révisant les tarifs du cimetière,

**Vu** l'avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 4 mars 2024,

**Considérant** qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs du cimetière de la commune,

**Sur proposition de Madame BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE,**

**Par 21 voix POUR,**

**5 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy**

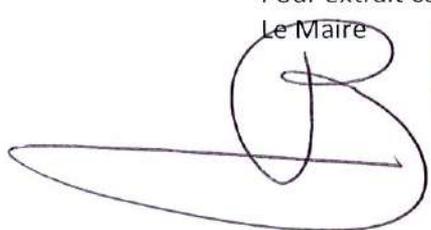
**2 ABSTENTIONS : M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie**

**DE FIXER** les tarifs du cimetière ainsi qu'il suit, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2024**

	<b>DUREE</b>	<b>PROPOSITION DE TARIFS</b>
<b>ACQUISITION OU RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS de 3, 4 ou 6m<sup>2</sup></b>	Durée 15 ans	50 € par m2
	Durée 30 ans	90 € par m2
	Durée 50 ans	180 € par m2
<b>ACQUISITION OU RENOUVELLEMENT DE CASES AU COLOMBARIUM</b>	Durée 15 ans	200 €
	Durée 30 ans	400 €
	Durée 50 ans	Supprimé
<b>CAVEAU COMMUNAL</b>	De 1 à 3 mois	22 € / mois
	A partir du 4 <sup>ème</sup> mois	40 € / mois
<b>DIVERS</b>	Taxe d'inhumation	30 €
	Vacation funéraire	22 €

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme

Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/043. PATRIMOINE COMMUNAL – CESSION D'IMMEUBLE SITUÉ 4 PLACE FELIX MIZON

La Commune de Gannat, propriétaire de l'immeuble situé 4 Place Félix Mizon à Gannat, cadastré AE 1005. Elle a confié la gestion de ce bien à l'agence immobilière Jouan, situé au 17 cours de la République 03800 GANNAT.

L'immeuble est composé de deux appartements sur 3 niveaux non habités depuis longtemps et en mauvais état.

#### **Le premier logement situé 4 place Félix Mizon comprend :**

- Une pièce à usage de cuisine
- Une pièce à usage de salon-séjour- salle à manger-chambre
- Un escalier
- Un WC
- Un premier étage avec une chambre
- Un deuxième étage avec une chambre, une salle de bain avec WC
- Un troisième étage comprenant deux pièces

Cela représente une surface habitable de **91 m<sup>2</sup>**.

**Le deuxième logement situé Rue du Four Banal est composé de :**

- Une cave
- Un WC
- Un premier étage avec une large pièce avec un espace cuisine
- Un deuxième étage avec une chambre et une salle de bain avec WC
- Un troisième étage avec une grande pièce unique

Cela représente une surface habitable de **86 m<sup>2</sup>**.

L'assainissement n'étant pas aux normes, le raccordement sera réalisé et financé par la commune, rue du Four Banal.

Par courrier écrit en date du 09 janvier 2024, Monsieur et Madame Eric et Sophie BOUTONNAT ont formulé une offre à l'Agence Jouan pour le bien situé 4 Place Félix Mizon au prix de 36 000 €.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1,

**Vu** l'estimation des Domaines en date du 30 janvier 2024,

**Vu** l'offre écrite destinée à l'Agence Jouan de Madame et Monsieur Sophie et Eric BOUTONNAT en date du 09 janvier 2024,

**Vu** l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 4 mars 2024,

**Sur proposition de Monsieur GATIGNOL, Adjoint au Maire,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE,**

**Par 22 voix POUR,**

**5 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy**

**1 ABSTENTION : M. MONTJOL Hubert**

**DE PROCEDER A LA CESSION A TITRE ONEREUX** de la parcelle cadastrée AE 1005, située 4 Place Félix Mizon 03800 GANNAT à Madame et Monsieur Sophie et Eric BOUTONNAT,

**DE FIXER** au prix convenu de 36 000 €,

**D'INDIQUER** que le raccordement à l'assainissement sera réalisé et financé par la commune par la rue du Four Banal,

**DE DIRE** que l'acte sera passé en étude notariale,

**D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer les actes de cession et tous documents afférents à celles-ci,

**DE FIXER** un délai de 12 mois pour la cession de ce bien communal.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
003-210301180-20240319-24-043-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	19 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/044. POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CESSION D'UN ANCIEN CHEMIN COMMUNAL A MONSIEUR ROY NICOLAS

Monsieur ROY Nicolas, propriétaire des parcelles agricoles YZ 93 et YZ 94 au lieu-dit Les BOURGERAS à Gannat, souhaite acquérir la parcelle cadastrée YZ 92, appartenant à la Commune de Gannat. Celle-ci devait constituer par le passé un chemin communal. L'usage du chemin a disparu et ne permet plus l'accès aux piétons.

La parcelle YZ 92 fait donc partie intégrante du terrain agricole appartenant à Monsieur ROY Nicolas. Sa surface est de 2 773 m<sup>2</sup>.

La Commune de Gannat souhaite donc vendre la parcelle YZ 92 à Monsieur ROY Nicolas pour le prix de 40 centimes le m<sup>2</sup> soit un total de 1109 €.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1,

**Vu** l'estimation des Domaines en date du 30 janvier 2024,

**Vu** la demande écrite par messagerie électronique de Monsieur ROY Nicolas en date du 20 février 2024,

**Vu** l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 4 mars 2024,

**Sur proposition de Monsieur GATIGNOL, Adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré, DECIDE,  
A l'unanimité,**

**DE PROCEDER A LA CESSION A TITRE ONEREUX** de la parcelle cadastrée YZ 92 à Monsieur ROY Nicolas,

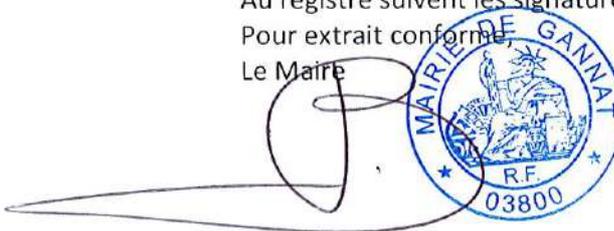
**DE FIXER** au prix convenu de 40 centimes le m<sup>2</sup> soit un total de 1109 €,

**DE DIRE** que l'acte sera passé en étude notariale et les frais notariaux seront à la charge de l'acheteur,

**D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer les actes de cession et tous documents afférents à celles-ci,

**DE FIXER** un délai de 12 mois pour la cession de la parcelle.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE GANNAT" at the top, "R.F." in the center, and "03800" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a castle and a tree. There are two small stars on either side of the coat of arms.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	13 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaients présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/045. PATRIMOINE COMMUNAL - CESSION D'UN ANCIEN CHEMIN COMMUNAL A MONSIEUR BEAUSSARON JULIEN

Monsieur BEAUSSARON Julien, propriétaire de la parcelle agricole YZ 98 au lieu-dit Les BOURGERAS à Gannat, souhaite acquérir la parcelle cadastrée YZ 95, appartenant à la Commune de Gannat. Celle-ci devait constituer par le passé un chemin communal. L'usage du chemin a disparu et ne permet plus l'accès aux piétons.

La parcelle YZ 95 fait donc partie intégrante du terrain agricole appartenant à Monsieur BEAUSSARON Julien.

Sa surface est de 2 109 m<sup>2</sup>.

La Commune de Gannat souhaite donc vendre la parcelle YZ 95 à Monsieur BEAUSSARON Julien pour le prix de 40 centimes le m<sup>2</sup> soit un total de 844€.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1,

**Vu** l'estimation des Domaines en date du 30 janvier 2024,

**Vu** la demande écrite par messagerie électronique de Monsieur BEAUSSARON Julien en date du 27 février 2024,

**Vu** l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 4 mars 2024,

Accusé de réception en préfecture  
0032103018020240329-24-045-DE  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Sur proposition de Monsieur GATIGNOL, Adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré, DECIDE,  
A l'unanimité,

**DE PROCEDER A LA CESSION A TITRE ONEREUX** de la parcelle cadastrée YZ 95 à Monsieur BEAUSSARON Julien,

**DE FIXER** au prix convenu de 40 centimes le m<sup>2</sup> soit un total de 844 €,

**DE DIRE** que l'acte sera passé en étude notariale et les frais notariaux seront à la charge de l'acheteur,

**D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer les actes de cession et tous documents afférents à celles-ci,

**DE FIXER** un délai de 12 mois pour la cession de la parcelle.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	26 Février 2024
Date de publication	13 Mars 2024
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	26
Pouvoirs	2
Votants	28

L'an deux mille vingt quatre

Le Vendredi 08 Mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme FRANCESCHINI Christine), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL FRERE Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCESCHINI Christine, M. ROTTENBERG Patrick

Absent : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 24/046. POLITIQUE CULTURELLE – MUSÉE YVES MACHELON – PASSEPORT PATRIMOINE ALLEN 2024 ET PASSEPORT TOURISTIQUE PRO 2024/2025

*2 pièces jointes*

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 24/007 du Conseil municipal réuni en séance du 1<sup>er</sup> février 2024 fixant les tarifs pratiqués au musée Yves Machelon,

**Considérant** l'intérêt de la commune de Gannat pour l'attractivité du musée Yves Machelon de contractualiser avec Allier Bourbonnais Attractivité pour intégrer le dispositif « Passeport Patrimoine Allen 2024 », ainsi que le dispositif « Passeport Touristique Pro 2024-2025 »,

**Considérant que** le « Passeport Allen 2024 » incite les visiteurs à découvrir les sites culturels et touristiques du département ; il leur permet d'accéder à de nombreuses activités et de bénéficier de tarifs préférentiels sur présentation du passeport,

**Considérant que** le « Passeport Touristique pro » permet aux personnels salariés d'Allier Bourbonnais Attractivité, des offices de tourisme et des points informations touristiques, des Gîtes de France, des sites partenaires du Pass Pro, et aux ambassadeurs de l'Allier de bénéficier d'un accès gratuit pour une personne, nominativement sur chaque site partenaire du dispositif sur présentation du passeport,

**Considérant que** le conseil municipal réuni en séance du 1<sup>er</sup> février 2024 a défini de bénéficier des tarifs préférentiels, afin de permettre aux visiteurs du Musée Yves Machelon sur présentation du « Passeport Allen 2024 » et « Passeport Touristique pro 2024-2025»,

**Considérant qu'**il convient de définir par voie de conventions les droits et obligations des parties,

**Sur proposition de Monsieur CORBON, Adjoint au Maire,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE,**

**A l'unanimité,**

**D' APPROUVER** les projets de conventions tels qu'annexés à intervenir avec l'agence Allier Bourbonnais Attractivité,

**D' AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariats ainsi que tous documents relatifs à ce sujet.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE GANNAT" at the top, "R.F." in the center, and "03800" at the bottom. The signature is a cursive scribble that extends to the left and then loops back to the right, crossing over the stamp.

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

Date de la convocation : 30 Novembre 2023

Délibération n° 23/103 à n° 23/106

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Absents : 3

Votants : 26

Délibération n° 23/107 à n° 23/118

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Votants : 27

---

L'an deux mille vingt-trois,  
Le lundi 11 décembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain.

Absent : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

---

**Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.**

**Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV du précédent conseil municipal.**

**Le PV de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité.**

---

## DECISIONS MUNICIPALES

Madame le Maire rend compte des décisions municipales n°28/2023 à n°36/2023.

---

*Arrivée de Madame BEGON Christiane*

---

### N° 23/102. ADMINISTRATION GENERALE – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

#### **Présentation de la délibération par Madame le Maire**

« Je vous rappelle que la décision du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

Suite à la démission de Monsieur Patrick Rottenberg du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, il vous est proposé de porter à 5 le nombre de postes d'adjoints (au lieu de 6). Les délégations de chacun ne seront pas modifiées. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

#### **Intervention de Mme le Maire**

« J'en profite pour remercier Patrick pour le travail réalisé ces trois dernières années. Je le remercie de rester au sein de l'équipe. On rencontre tous à certains moments des difficultés. Nous sommes là pour se soutenir et pour être solidaires les uns envers les autres. »

**Vote :**

*M. Patrick Rottenberg n'a pas pris part aux votes.*

**Par 19 voix POUR,**

**Et 6 abstentions : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert.**

---

### N° 23/103. ADMINISTRATION GENERALE – VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

#### **Présentation de la délibération par Madame le Maire.**

« Comme nous avons pu le faire au précédent mandat, cette délibération concerne l'attribution de délégations à des conseillers municipaux qui s'investissent particulièrement dans des sujets communaux. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, je vous propose de nommer 4 conseillers municipaux avec une délégation et un versement d'indemnité comme prévu par la législation. »

Noms des conseillers délégués	Nature de la délégation
Quentin AMARGIER	Vie commerçante et artisanat
Amar DAKKAR	Vie et évènements sportifs
Hervé MIOCHE	Animations et festivités
Véronique SERISIER	Conseil Municipal des Enfants

Le conseil municipal n'a pas à se prononcer sur ces délégations ; mais il doit décider du versement des indemnités allouées.

Montant de l'enveloppe maximale : 6741,75 €

Montant de l'enveloppe allouée par décision du conseil municipal (hors majoration) : 6414,87 €

Pour rappel, le montant de l'enveloppe du Maire et des 6 adjoints s'élève à 6660 €

Madame le Maire précise, pour une transparence dans les finances communales, que cette indemnité représente une dépense d'un montant de 122,58 € par mois et par conseiller municipal délégué.

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Vote :**

*Messieurs Quentin Amargier, Amar Dakkar, Hervé Mioche et Madame Véronique Serisier n'ont pas pris part au vote.*

**Par 16 voix POUR,**

**Et 6 abstentions : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert.**

---

#### **N°23/104. ADMINISTRATION GENERALE – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL**

**Présentation de la délibération par Madame le Maire.**

« La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 donne la possibilité aux commerces de détails pratiquant la même activité sur le territoire de la commune de déroger à la règle du repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an, par arrêté pris après avis du conseil municipal, qui a compétence pour se prononcer exclusivement sur le nombre de dimanche. La Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne s'est positionnée favorablement lors de sa dernière réunion du conseil communautaire. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Intervention de M. Prévautat.**

« Les magasins d'alimentation peuvent ouvrir les dimanches sans dérogation. Cela dit, je voterai POUR cette délibération le jour où les entreprises concernées nous donneront la liste des compensations attribuées au personnel salarié. Et pour mes collègues, pour qui ça ne gêne pas de faire travailler les autres le dimanche, je vous demande de fixer le prochain conseil municipal un dimanche matin. »

**Intervention de Madame le Maire.**

« Je n'aurai aucune difficulté de convoquer le conseil municipal un dimanche matin mais cela pourrait poser des difficultés à notre personnel municipal. Monsieur Prévautat répond que cela dépendrait des conditions d'indemnisation des dimanches travaillés. »

**Vote :**

**Par 24 voix POUR,**

**Et 1 voix CONTRE : M. Jean François PREVAUTAT ; 1 ABSTENTION : Mme Cathy PERONNET**

---

Les 3 prochaines délibérations concernent le projet de création d'une centrale photovoltaïque. Elles ont fait l'objet d'une présentation en commission générale le 9 octobre 2023.

**Présentation des délibérations par M. Serge Gatignol****N° 23/105. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – COMMUNE DE GANNAT/GROUPE LHOIST - RESILIATION CONTRAT DE FORETAGE**

« La délibération n°23/105 concerne une demande de résiliation anticipée du contrat de foretage avec le Groupe LHOIST qui a arrêté l'exploitation du site ; et d'acter l'abandon du projet d'échange parcellaire prévu par délibération n°106/07 du conseil municipal réuni en séance du 25 juillet 2007. »

**Monsieur Gatignol demande s'il y a des questions.**

**Intervention de M. Prévautat.**

« Vous savez que je suis opposé à l'usage de tout anglicisme. Dans l'argumentaire de la délibération n°23/105, vous faites appel au latin « ab initio ». Avant que vous votiez, j'espère que tout le monde connaît ce terme qui signifie « depuis le début » ou « à l'origine ». On aurait pu écrire « depuis le début » cela aurait été plus simple. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

#### **N° 23/106. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ACQUISITION DE PARCELLES AU GROUPE LHOIST**

« La délibération n°23/106 propose au conseil municipal l'acquisition des parcelles XR49 et une partie de la XP101 pour un prix de 1100 € / hectare (surface réelle à préciser lors de l'acte notarié) en raison de l'absence d'échanges parcellaires avec LHOIST et de la fin anticipée du contrat de foretage. Ces parcelles ne seront pas concernées par le programme d'installation de panneaux photovoltaïques Il s'agit pour la ville de constituer une réserve foncière dont une partie en utilisation avec le lycée Gustave Eiffel ; et un chemin d'accès. »

**Monsieur Gatignol demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

*Arrivée de Madame Christine COURTINAT*

#### **N°23/107. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE - PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE**

« Par délibération n°23/107, la commune s'engage dans la création d'une centrale photovoltaïque avec TOTAL ENERGIES sur les parcelles XP12 et XR41 pour une surface estimée à 3,5 hectares.

Les parcelles concernées font partie du domaine privé de la commune et jouxtent celles du Groupe LHOIST concernées par l'opération d'implantation des panneaux photovoltaïques.

Dans de telles conditions, il est envisagé la signature d'une promesse de bail emphytéotique administratif.

C'est une action municipale qui engage la commune dans la transition énergétique et qui rapporte un gain financier de 80 000 € grâce à la signature de ce bail emphytéotique administratif et 11 000 € par hectare et par an à compter de l'exploitation de la centrale photovoltaïque. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

#### **N° 23/108. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – APPROBATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

**Présentation de la délibération par M. Serge Gatignol.**

« La commune doit identifier les zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables. Une note de synthèse ainsi qu'une carte permettent de repérer ces zones précisément sur la commune de Gannat et de justifier les choix effectués. Elles ne représentent pas une liste exhaustive des zones ayant un potentiel.

Des zones ont donc été repérées comme favorables au photovoltaïque et d'autres favorables à l'éolien. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

**N° 23/109. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AIRE D'ACCUEIL SUR LA VOIE VERTE – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

**Présentation de la délibération par M. Serge Gatignol**

« La Communauté de communes aménage une voie verte entre Gannat et Saint Pourçain sur Sioule et six aires d'accueil ont été définies sur le linéaire de la voie.

La délibération n°23/176 du Conseil communautaire en date du 5 décembre 2023 approuve le projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire pour réaliser des aires d'accueil sur le tracé de la voie verte.

La parcelle qui est située sur le tronçon, contigüe au tracé de la voie verte, est particulièrement adaptée à l'aménagement d'une aire d'accueil de la voie verte et appartient à la commune de Gannat.

Le terrain étant pris en l'état, les aménagements nécessaires seront à la charge de la Communauté de communes et devront respecter les agencements prescrits dans le plan de la phase projet validé par les deux parties. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Intervention de Monsieur Coulon.**

« Sur cette délibération, nous nous abstenons pour être en cohérence avec notre vote à la Communauté de Communes. Nous sommes bien évidemment favorables à la création de la voie verte qui figurait dans notre programme.

On trouve que le coût est devenu exorbitant. 3 M€ pour la portion de 17 km qui va de Gannat à Bayet, c'est beaucoup.

Il faudra sans doute rajouter entre 1 à 2 millions pour faire la liaison de Bayet à St Pourçain. L'addition finale va s'élever probablement autour de 4 à 5 millions d'euros.

C'est une opération qui a été bien subventionnée, mais les subventions, ce sont de l'argent public. Nous aurions préféré un projet plus sobre et plus économe.

**Vote :**

**Par 21 voix POUR,**

**Et 6 abstentions : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert.**

---

**N°23/110. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – RENOUELEMENT AVEC EXTENSION DE LA CARRIERE AU LIEU-DIT « FERME DE ROUZAT » PRESENTE PAR LA SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP**

**Présentation de la délibération par M. Serge Gatignol**

« L'avis du Conseil Municipal de Gannat est requis concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP en vue du renouvellement avec extension de la carrière à ciel ouvert de roches massives, sise au lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Vote :**

**Par 26 voix POUR,**

**Et 1 abstention : M. MONTJOL Hubert**

---

**N° 23/111. ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION AVEC LE SIVOM SIOULE ET BOUBLE – BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE**

**Présentation de la délibération par Madame le Maire**

« La gestion des moyens de défense incendie relève de la responsabilité de la commune. La mise en place des dispositifs de lutte contre l'incendie n'est pas détachable du pouvoir de police qu'exerce le maire.

Pour sa part, les statuts modificatifs du SIVOM SIOULE ET BOUBLE prévoient à l'article 6-1 qu'il peut réaliser des prestations de services pour :

- l'entretien, la réparation et le renouvellement des poteaux et bouches incendie existants (réseau actuel)
- l'extension du réseau de défense incendie en lien notamment avec la création, l'extension ou le renforcement du réseau de distribution d'eau potable. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

**N° 23/112. PATRIMOINE COMMUNAL – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION D'UNE PORTION DE PARCELLE SITUEE AVENUE DE LA GARE**

**Présentation de la délibération par M. Serge Gatignol**

« La ville de Gannat est propriétaire d'une parcelle de terrain, située avenue de la gare, non cadastrée, constituant une continuité du trottoir le long de la Route Départementale RD 119. Elle représente une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup> et constitue un délaissé de la voirie communale.

Il vous est proposé de vendre ce délaissé au propriétaire de la parcelle voisine, cadastrée section AI numéro 69, la SCI LA GARE. Le prix de cession serait de 40 € le m<sup>2</sup>.

Préalablement à la vente, il convient donc constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

**N° 23/113. PATRIMOINE COMMUNAL - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES APPARTENANT A MONSIEUR LOUIS JOYON**

**Présentation de la délibération par M. Serge Gatignol**

« La commune a le projet d'acquérir les parcelles AE 93 et AE 721, d'une superficie respective de 957 m<sup>2</sup> et 923 m<sup>2</sup> dont le propriétaire actuel est Monsieur Louis JOYON.

Monsieur Louis JOYON accepte de vendre à la commune les parcelles AE 93 et AE 721 à l'euro symbolique chacune.

Il est nécessaire que la commune laisse un accès libre de la parcelle AE 102 appartenant à Monsieur JOYON sur une largeur de 3m50.

La commune amènera les réseaux d'assainissement et d'eau de pluie au droit de la parcelle AE 102.

Afin de marquer la séparation entre la parcelle AE 102 de Monsieur JOYON, la commune surélèvera le mur de clôture déjà présent en limite de propriété afin d'atteindre la hauteur totale d'1m80.

A l'issue de l'acquisition, les deux parcelles seront intégrées au domaine public de la commune de Gannat. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**N° 23/114. POLITIQUE EDUCATION – PROJET EDUCATIF GLOBAL – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL :  
BILAN ET PROJECTION DES ACTIONS**

**Présentation de la délibération par Mme Stéphanie Cartoux**

« Par délibération du 26 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le Projet Educatif Global, et par délibération du 2 octobre 2020, le PEDT, validant ainsi les objectifs et actions prioritaires.

Ces documents ont été examinés en commission solidarités, santé, éducation, jeunesse et familles. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Intervention de Monsieur Montjol.**

« Je trouve dommage que le PIJ ne soit pas inclus dans le PEG. Ses actions touchent le même public que le PEG. Il me semble que ce serait plus cohérent et les actions du PIJ seraient plus lisibles usqu'à présent , nous avons peu de retour sur les actions menées en direction des jeunes au PIJ.

La bourse d'engagement citoyen nous a été présentée comme un dispositif d'aide au développement associatif. Sur les 8 derniers dossiers, il y en a 7 qui concernent les services municipaux. On s'éloigne du projet de départ. Aujourd'hui, la bourse d'engagement ressemble plus à des stages professionnels qu'à des activités de développement associatif. »

**Intervention de Madame Cartoux.**

« Le PIJ est pleinement associé au projet éducatif global dans les réflexions que nous menons en comité de pilotage. Le PIJ est un partenaire essentiel qui est associé à toutes les actions que l'on peut porter.

Concernant la bourse d'engagement, j'ai bien pris acte de cette information. Le COVID a eu un effet néfaste sur la dynamique de la bourse d'engagement dans le réseau associatif.

On a repris le dialogue et la communication avec les associations. La bourse d'engagement permet aux jeunes de s'épanouir dans le domaine associatif ou professionnel et particulièrement sur la conduite de projets.

Cette bourse d'engagement prend tout son sens quand ces jeunes viennent nous présenter leur projet. Ils ont le courage de nous exposer leur motivation et de répondre à 15 min de questions autour de leur engagement.

Cette démarche représente pour ma part une réussite et un épanouissement personnel. Nous poursuivons le dialogue avec les associations pour les accompagner à nouveau et je sais compter sur le soutien de mes collègues en charge de ce portefeuille. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

**N° 23/115. POLITIQUE JEUNESSE ET FAMILLES - PILOTAGE D'UN PROJET DE TERRITOIRE -  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

**Présentation de la délibération par Mme Stéphanie Cartoux**

« A la suite de la signature de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.), la Commune a la possibilité de renouveler la signature d'une convention d'objectifs et de financement, pour la mise en place du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Celle-ci concerne les actions qu'elle porte en faveur de la jeunesse et des familles.

Ainsi, cette convention s'apparente à un projet de territoire pour la commune en renforçant les actions en faveur du soutien à la scolarité des publics « enfant et adolescent » comme axe prioritaire du P.E.G. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Intervention de M. Prévautat.**

« Nous allons être amené à voter CONTRE cette délibération. Elle consiste à instituer un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) subventionné par la caisse d'allocations familiales (CAF). Or, les textes prévoient que lorsqu'un CLAS est subventionné par la CAF ; cela impose la gratuité. Ce n'est pas le cas dans la convention. Il y a une incohérence donc nous ne voterons pas ce texte en l'état.

**Intervention de Mme Cartoux.**

« Les textes n'imposent pas la gratuité. Elle est recommandée mais le libre choix est laissé à la collectivité. J'ai le référentiel national du financement des contrats locaux d'accompagnement en ma possession si vous souhaitez des précisions. »

**Vote :**

**Par 21 voix POUR,**

**Et 5 CONTRE : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline) ; 1 ABSTENTION : M. MONTJOL Hubert.**

---

#### **N° 23/116. POLITIQUE JEUNESSE ET FAMILLES - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – POINTS INFORMATION JEUNESSE**

**Présentation de la délibération par Mme Christine Courtinat**

« La Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier, par délibération de sa commission d'action sociale du 20 septembre 2023, a décidé de prolonger la convention pluriannuelle « Partenariat avec les Points d'Information Jeunesse d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2023 pour un montant maximum de 1 550 € sous réserve de la validation de la Mission Nationale de Contrôle (MNC).

Une étude a été faite en commission solidarités, santé, éducation, jeunesse et familles le 6 décembre 2023. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

**N° 23/117. POLITIQUE CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COLLEGE JOSEPH HENNEQUIN ET LE CINEMA LE CHARDON**

**Présentation de la délibération par M. Jean Louis Corbon**

« La municipalité s'inscrit dans une collaboration pédagogique avec le collège Joseph Hennequin. En effet, ce projet de convention de partenariat va dans le sens des orientations de la politique culturelle développée par la ville de Gannat. L'objectif est d'offrir aux collégiens la possibilité de découvrir le 7<sup>ème</sup> art.

En conséquence, 3 séances gratuites sont proposées aux collégiens au cinéma municipal Le Chardon. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Intervention de M. Prévautat.**

« Nous allons voter POUR cette délibération mais avec une remarque. Le collège étant une compétence départementale, il nous semble que ça serait plutôt au département d'assurer la gratuité et de rembourser les 3 séances à la commune. Manifestement, on ne s'adresse pas au bon financeur. »

**Intervention de Madame le Maire.**

« Vous avez raison. Je connais d'ores et déjà la réponse du Président du Département sur ce sujet. Nous allons lui écrire collectivement. C'est une prérogative que la ville a accepté au collège. Aujourd'hui, les billets de cinéma représentent un certain coût pour une famille. Ne m'accusez pas de donner l'accessibilité à la culture à tous ».

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

**N° 23/118. RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EMPLOIS – MISE A JOUR**

**Présentation de la délibération par Madame le Maire.**

« Il est établi que le conseil municipal est compétent pour créer, modifier ou supprimer les emplois de la commune. La dernière délibération portant sur le tableau des effectifs date du 3 juillet 2020. C'est pourquoi, je vous propose de délibérer de nouveau. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

Arrivée de Madame CHABRIDON Julie.

**N° 23/119. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE MAÎTRISE D’ŒUVRE - REAMENAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET CRÉATION D’UN PÔLE CULTUREL – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE – AVENANT 01**

**Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci**

« Le conseil municipal a attribué par délibération n° 23/39 du 13 avril 2023 le marché de maîtrise d’œuvre relatif à la restructuration des établissements scolaires de centre-ville et la création d’un pôle de vie associative culturelle et jeunesse au groupement BRUN OUVRAI (mandataire) – Altai – Ecib Project – Acoustique France.

Le montant prévisionnel des travaux de la tranche optionnelle n°1 est revalorisé à 1 972 000 € (au lieu de 1 400 000 €). Il convient d’appliquer l’article 8.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernant les modalités de calcul de la rémunération définitive du maître d’œuvre. »

**CONTRAT CONCLU**

Nature	Montant prévisionnel des travaux (€ HT)	Montant de la rémunération provisoire (€ HT)	
		Forfait de rémunération en euros HT	Forfait de rémunération en euros TTC
Tranche optionnelle 01 Regroupement des établissements scolaires	1 400 000,00 €	101 500,00	121 800,00

**AVENANT N°1 PROPOSÉ**

Nature	Montant prévisionnel des travaux (€ HT)	Montant de la rémunération provisoire (€ HT)	
		Forfait de rémunération en euros HT	Forfait de rémunération en euros TTC
Tranche optionnelle 01 Regroupement des établissements scolaires	1 972 000,00 €	143 364,40	172 037,28

Madame le Maire demande s’il y a des questions.

#### **Intervention de Monsieur Prévautat.**

« Vous proposez par cette délibération de faire passer la somme initiale de 1 501 500 € HT à la somme de 2 115 364€ HT, soit une augmentation de 41%. Nous avons le sentiment que nous allons être confronté à un programme dont le coût a tendance à nous échapper.

Dans la mesure où votre projet, que je qualifierais de plan A, se révèle très dangereux pour la commune, il serait à mon avis peut-être encore temps d'imaginer un plan B. Plan B que je souhaiterais, si vous me le permettez, vous l'exposer.

Ce plan B, tout en conservant la finalité du plan A qui est de regrouper les écoles et de créer un poste associatif, consisterait non pas à déplacer la maternelle du Champ de Foire à Eugène Bannier, mais au contraire de déplacer la maternelle Eugène Bannier au Champ de Foire dans les locaux actuels et de créer le pôle associatif à Eugène Bannier.

Ce plan B éliminerait 95% des inconvénients du plan A tout en conservant la finalité, ce qui est pour vous l'essentiel. Il ne présenterait donc que des avantages : moins de travaux à réaliser en extérieur, pas d'avis à demander à l'architecte des bâtiments de France.

Cette solution engendrerait une économie de plusieurs centaines de milliers d'euros que vous pourriez utiliser ailleurs. Suppression de tous les problèmes liés aux phasages du plan A, car il ne serait plus nécessaire de déplacer provisoirement les enfants de l'école Eugène Bannier pendant les travaux. Création d'un magnifique pôle associatif à Eugène Bannier en centre-ville qui satisferait l'ensemble des associations gannatoises et éviterait que certaines soient dans le doute de l'avenir.

Accélération du calendrier car effectivement, si la maîtrise d'œuvre serait quelque peu retardée, le peu de travaux à réaliser dans les bâtiments modernes de Jean-Jaurès permettrait une fin des travaux pour la rentrée 2024, simultanément avec la rentrée dans l'école Pasteur rénovée. Enfin, les travaux de sécurisation réalisés rue du Champ de Foire conserveraient leur utilité alors que dans le cas contraire, ils auraient été réalisés en pure perte. Dans ces conditions, Madame le Maire, soucieux de l'intérêt des finances de la ville de Gannat et du sort des enfants, nous vous demandons, Madame le Maire, de retirer cette délibération et de vous réunir avec votre majorité pour étudier le plan B. Et s'il était approuvé, de revoir avec la maîtrise d'œuvre un projet modifié, et de nous soumettre le plus rapidement possible un nouvel avenant. »

#### **Intervention de Monsieur Coulon.**

« Une commission des travaux s'est déroulée le jeudi 30 novembre, où Monsieur Gatignol et Monsieur Chouqui nous ont présenté le phasage de l'opération que M. Prévautat appelle le plan A. Dans ce phasage, les enfants de l'école Eugène Bannier partiront à Jean Jaurès à la fin des vacances de février et reviendront en septembre. C'est apparemment ce qui a été présenté aux enseignants et en commission jeudi 30 novembre. Je suis tout de même surpris parce que quelques heures plus tard, vendredi 1<sup>er</sup> décembre, le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le site e-marchespublic.com.

Dans ce dossier de consultation, un planning de réalisation est fourni aux entreprises sur lequel est précisé une réunion de démarrage des services le 06 juin, l'installation du chantier au 18 juillet, les démolitions à partir du 25 juillet pour un emménagement à la fin de l'école le 21 février 2025.

Faut-il croire Monsieur Gatignol et Monsieur Chouqui qui nous ont présenté un phasage de travaux qui se réalisera dans les prochains mois ? Ou faut-il croire les entreprises qui, dans le dossier de consultation, ont fixé les travaux pour la 2<sup>ème</sup> partie de l'année ? Qui faut-il croire ? »

**Intervention de Madame le Maire.**

« On est sur des sujets compliqués. Tout le monde en convient. A chaque temps de concertation, on avance et on ajuste. Entre la commission travaux et la consultation mise en place, certains ont retravaillé le scénario. Nous avons également échangé avec la direction académique sur le sujet.

Il me semble plus raisonnable d'assouplir le calendrier des travaux. On a entendu que les enseignants des écoles maternelles avaient besoin d'être plus accompagnés dans ce déménagement. Pour février, cela me semble compliqué.

J'ai pris la décision d'annoncer que les travaux des écoles maternelles seraient décalés en fin d'année scolaire. Avant de lancer les marchés, nous nous sommes à nouveau concertés et avons pris la décision d'allonger le calendrier. »

**Intervention de Monsieur Coulon.**

« Si je comprends bien, vous avez travaillé durant la nuit. »

**Intervention de Madame le Maire.**

« Ces scénari ont été travaillés en parallèle avec les architectes. Je ne vais pas vous apprendre comment on mène des travaux. »

**Intervention de Monsieur Coulon.**

« Pourquoi Monsieur Gatignol n'a pas évoqué ce plan B ? »

**Intervention de Madame le Maire.**

« Monsieur Gatignol n'est pas habilité à vous parler du plan B ». Ce sont des hypothèses de travail. Quand vous avez échangé avec Monsieur Gatignol, c'est l'hypothèse A qui était en place. »

**Intervention de Monsieur Gatignol.**

« Nous étions d'accord sur ce point avec Mme le Maire. »

**Intervention de Monsieur Coulon.**

« En commission, je vous ai même proposé de reporter les travaux en cas de difficultés de calendrier. »

**Intervention de Madame le Maire.**

« Nous n'avons pas de difficultés de calendrier. Nous prenons le temps d'accompagner les équipes et les usagers. »

**Je vous propose de maintenir la délibération et le scenario qui ont été travaillés.**

**Vote :**

**Par 21 voix POUR,**

**Et 5 CONTRE : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline) ; 2 ABSTENTIONS : M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie.**

## **N° 23/120. COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCE « PRESTATIONS STATUTAIRES » - AVENANT N°02**

### **Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci**

« L'avenant n°02 concerne le marché 2021/06, lot « assurance prestations statutaires » et a pour objet la révision du taux de cotisation concernant les agents CNRACL.

Les taux proposés sont en nette augmentation par rapport à notre marché passé en 2021. Les impacts juridiques et financiers de la loi portant réforme des retraites (n°2023-370 du 14 avril 2023) allongeant de 62 à 64 ans l'âge légal de départ à la retraite ont notamment un impact.

La MAPA s'est réunie en séance du 22 novembre 2023 pour examiner les propositions de la compagnie d'assurance AXA. »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

## **N° 23/121. FINANCES PUBLIQUES – ADHESION AU SOUVENIR FRANÇAIS GANNAT POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

### **Présentation de la délibération par Mme Stéphanie Cartoux**

« Le Souvenir Français de Gannat contribue à la transmission de la mémoire à travers diverses actions auxquelles les membres du Conseil Municipal des Enfants participent. Il est proposé que chaque membre du conseil municipal des enfants puisse adhérer à cette association.

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

### **Intervention de Monsieur Prévautat.**

« Sur cette délibération, nous n'en voyons pas bien la finalité ; sachant que les membres du conseil municipal d'enfants, une fois qu'ils auront rempli leur mandat, ils quitteront le conseil municipal d'enfants et donc probablement l'association. Cela dit, nous allons voter POUR ; parce que pour une fois que vous faites de la gratuité, nous n'allons pas bouder notre plaisir. »

### **Intervention de Madame le Maire.**

« Il se peut que les enfants qui auront adhéré « au souvenir français » avec l'accord des parents trouvent du sens. Nous aurons peut être la chance de les voir en tant que porte drapeau comme certains jeunes présents lors des commémorations et qui resteront « au souvenir français ». Je crois plus en la jeunesse qu'en la vieillesse, par contre, cette délibération le prouve. Ne faites pas un procès d'intention en disant que les membres n'adhéreront plus. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## N° 23/122. FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

### Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci

« L'Entente Gymnique Gannatoise a déposé une demande de subvention pour la pérennisation de l'emploi associatif.

L'association Nature Vivante a sollicité une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

## N° 23/123. FINANCES PUBLIQUES – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - FONDS DE CONCOURS 2023

### Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci

« Un fonds de concours intercommunal peut être sollicité auprès de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne afin de financer un projet d'investissement porté cette année. Le montant pour la commune de Gannat s'élève à 34 696 € au titre de l'année 2023. »

#### 1. AMENAGEMENT DU CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux entreprises	50.942,00 €	ETAT (DETR)	18.789,00 €
Travaux en régie (fournitures)	16.050,84 €	FONDS DE CONCOURS	24.101,92 €
		AUTOFINANCEMENT	24.101,92 €
<b>DÉPENSES</b>	<b>66.992,84 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>66.992,84 €</b>

#### 2. AMENAGEMENT DU PARKING AVENUE SAINT JAMES

DÉPENSES		RECETTES	
Montant des travaux	52.319,67 €	DEPARTEMENT	15.695,90 €
		FONDS DE CONCOURS	10.594,08 €
		AUTOFINANCEMENT	26.029,69 €
<b>DÉPENSES</b>	<b>52.319,67 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>52.319,67 €</b>

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Intervention de M. Prévautat.

« Je suis opposé à ce fonds de concours communautaire. Je m'abstiendrai sur cette question. »

Vote :

Par 27 voix POUR,

Et 1 ABSTENTION : M. PREVAUTAT Jean-François

---

**N° 23/124. FINANCES PUBLIQUES. DEMANDE DE SUBVENTIONS – SINISTRE GRÊLE DU 11 JUILLET 2023**

**Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci**

« La commune a déclaré auprès de son assurance le violent orage de grêle qui s'est abattu le 11 juillet 2023 sur la commune.

Des bâtiments communaux ont été endommagés. Les premières estimations du sinistre s'élèvent à un montant de 485 833 € HT soit 583 000 € TTC.

La commune peut solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du département de l'Allier et de la Communauté de Communes au titre de l'aide exceptionnelle des communes sinistrées par des intempéries. Il convient de définir un plan de financement prévisionnel ; étant entendu que celui-ci sera revu dès lors que l'indemnisation de l'assurance sera connue. »

**PLAN DE FINANCEMENT PROVISoire\***

Etat	D.E.T.R – travaux de réparations sur les bâtiments communaux sinistrés	170 042 €	35 %
Département	Eligible sur les bâtiments non sinistrés en 2022	118 149 €	24%
Communauté de communes	Fonds de concours aide exceptionnelle	30 000 €	6 %
Commune de Gannat	Assurances Autofinancement	167 643 €	35 %
Montant HT		485 833 €	100 %

**\* CES MONTANTS SONT ENTENDUS COMME ETANT « AU MAXIMUM » ; PUISQU'IL CONVIENDRA DE DEDUIRE L'INDEMNISATION DE L'ASSURANCE.**

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Intervention de Madame le Maire.**

« Nous sommes sur un plan prévisionnel avec des subventions au maximum. »

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

**N° 23/125. FINANCES PUBLIQUES – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION SAINTE PROCULE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

**Présentation de la délibération par Madame le Maire**

« Pour l'année scolaire 2022-2023, le conseil municipal a délibéré le 18 novembre 2022 dernier (délibération n°134/22). Il convient aujourd'hui de fixer le montant pour l'année scolaire 2023/2024.

Je tiens à vous préciser que l'établissement de Ste Procule bénéficie des services municipaux suivants à titre gratuit :

- Séances à la piscine municipale
- Utilisation du gymnase
- Fréquentation de la médiathèque
- Participation au Conseil Municipal d'Enfants
- Intervention de l'animatrice du PAJ Point Accueil Jeune
- Intervention de la police municipale
- Transport en bus
- Intervention de la balayeuse pour nettoyage de la cour de récréation »

**Madame le Maire demande s'il y a des questions.**

**Intervention de Monsieur Coulon.**

« Nous sommes favorables à cette délibération. On est passé en 18 mois de 900 € à 1 000 € ; puis maintenant à 1 200 € pour les enfants en maternelle. Nous comprenons cette hausse avec l'augmentation des charges énergétiques. Si demain, il y a une baisse des prix de l'électricité, est-ce que vous diminuerez le montant de la participation ? »

**Intervention de Madame le Maire**

« Tout à fait ; ces chiffres sont actualisés annuellement. C'est d'ailleurs la même méthodologie qui s'applique pour la délibération suivante ».

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**N°23/126. FINANCES PUBLIQUES - SCOLARISATION ECOLES PUBLIQUES GANNATOISES - FRAIS DE SCOLARITE - PARTICIPATION DES COMMUNES**

**Présentation de la délibération par Madame le Maire.**

« Le conseil municipal fixe un montant de contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence, lorsqu'une école publique gannatoise accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Le montant de la contribution par élève redevable, lorsqu'une école gannatoise accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune, est fixé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Elève inscrit en école maternelle : 1.200 € par an
- Elève inscrit en école élémentaire : 500 € par an »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

#### **N° 23/127. FINANCES PUBLIQUES – CREANCE ETEINTE**

**Présentation de la délibération par Madame le Maire.**

« Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables ; même après plusieurs démarches de recouvrement. Ces impayés concernent la restauration scolaire et l'accueil périscolaire. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

#### **N° 23/128. FINANCES PUBLIQUES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL**

**Présentation de la délibération par Madame le Maire**

« Il convient de procéder à un ajustement des prévisions en fonction des réalisations à ce jour et de modifier le budget principal pour répondre au besoin de financement de la Mairie. Vous avez été destinataire des détails des mouvements de crédits. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

**Vote :**

Par 21 voix POUR,

Et 5 CONTRE : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline) ; 2 ABSTENTIONS : M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie.

---

#### **N°23/129 FINANCES PUBLIQUES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

##### **Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci**

« Il convient de procéder à un ajustement des prévisions en fonction des réalisations à ce jour et de modifier le budget assainissement pour répondre au besoin de financement de la Mairie. Vous avez été destinataire des détails des mouvements de crédits. »

**Madame Annick Bertolucci demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

#### **N° 23/130 FINANCES PUBLIQUES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET CAMPING**

##### **Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci**

« Il convient de procéder à un ajustement des prévisions en fonction des réalisations à ce jour et de modifier le budget annexe du camping pour répondre au besoin de financement de la Mairie. Vous avez été destinataire des détails des mouvements de crédits. »

**Madame Annick Bertolucci demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

#### **N° 23/131. FINANCES PUBLIQUES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET LOCATIONS DE SALLES**

##### **Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci.**

« Il convient de procéder à un ajustement des prévisions en fonction des réalisations à ce jour et de modifier le budget annexe location de salles pour répondre au besoin de financement de la Mairie. Vous avez été destinataire des détails des mouvements de crédits. »

**Madame Annick Bertolucci demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

**N° 23/132 FINANCES PUBLIQUES - BUDGET 2024 – AVANCE AU CCAS**

**Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci**

« Afin de permettre au CCAS de faire face aux charges courantes de fonctionnement en début d'année, et dans l'attente du vote des subventions à l'occasion du vote du budget primitif 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer au CCAS une avance de subvention pour un montant de 40.000 €.

**Madame Annick Bertolucci demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

**N° 23/133. FINANCES PUBLIQUES. AUTORISATION EXECUTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT.**

**Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci**

« Les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent encaisser et liquider des dépenses lorsque le budget de l'année n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice.

Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, relatifs aux opérations d'ordre, aux dépenses imprévues et correspondant aux restes à réaliser).

Il vous est proposé de retenir le pourcentage de 25%. »

**Madame Annick Bertolucci demande s'il y a des questions.**

**Pas de questions.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

---

**QUESTIONS DIVERSES**

**Article L 2121-19 du CGCT - Question orale de Mme Aline Jeudi du groupe « J'aime Gannat » à Madame la Maire pour la séance du lundi 11 décembre 2023**

---

Madame la Maire,

« Dans votre programme électoral, en mars 2020, vous avez promis « la construction d'un nouvel équipement nautique à Gannat ». Récemment, devant les adhérents d'une association réunis en assemblée générale, vous avez déclaré que « la piscine sera refaite ». Pouvez-vous nous préciser ce que vous entendez par « la piscine sera refaite » ? S'agit-il d'une rénovation de la piscine actuelle ? Ou d'une reconstruction à proximité ? Pouvez-vous nous préciser également les raisons qui ont conduit à votre choix ? Nous savons que des études sont menées depuis plusieurs années par la Communauté de Communes. Pouvez-vous nous en donner les conclusions ? Et pouvons-nous prendre connaissance de ces études ? Un chiffrage sommaire et un planning prévisionnel de réalisation ont-ils déjà été établis ? Avez-vous une idée du financement de l'opération et du mode de gestion du futur équipement ? S'il est procédé à une rénovation, quelles conséquences sont à prévoir pour les utilisateurs pendant la durée des travaux ? Nous vous remercions de faire le point sur ce dossier. »

#### **Intervention de Madame le Maire.**

« Je vous propose d'attendre le compte rendu de l'association de Gannat Olympic Natation. La piscine de Gannat a 50 ans ; c'est vieux pour une piscine et cela ne sert à rien de faire du neuf avec du vieux surtout sur ce genre d'équipement.

L'idée de construire une piscine neuve est bien le scénario étudié par la Communauté de Communes. Comme vous le savez, la Communauté de Communes dispose de 2 piscines publiques : celle de Gannat et celle de Saint Pourçain qui est « découverte ».

Sur les études menées, on souhaite maintenir ces 2 bassins utiles à notre territoire sachant qu'aujourd'hui sur le club de GON, 40% des effectifs viennent du Puy de Dôme sans compter les écoles des alentours.

On ne va pas construire une piscine au centre du territoire. Entre 2019/2020 et aujourd'hui, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu des chamboulements économiques et énergétiques.

A Saint Pourçain, il y a la solution de couvrir la piscine parce qu'aujourd'hui les Saint Pourcinois apprennent à nager uniquement l'été lorsqu'il fait beau. C'est compliqué à mettre en place sachant que la piscine se situe en zone inondable, il nous faut les autorisations préfectorales.

A Gannat, nous sommes sur la construction d'une piscine neuve. Nous sommes en train de travailler sur les différents terrains qui appartiennent à la commune.

L'étude sera rendue fin décembre et sera restituée à la Commission de la Communauté de Communes puis présentée aux autres commissions au fur et à mesure des choix faits.

Ce sont des équipements qui coûtent beaucoup d'argent. Il faut que notre plan de financement soit complètement établi avant de lancer les travaux.

Aujourd'hui, nous sommes en attente du contrat « Pacte Allier II » qui doit être signé entre le département et la région.

Nous avons sollicité les financements du Puy de Dôme pour ce projet vu que deux collèges sont également concernés.

On attend aussi pour travailler avec l'Etat sur les plans financiers d'accompagnements spécifiques des équipements sportifs pour bénéficier de subventions exceptionnelles.

Comme vous le savez, nous avons eu une fin de recevoir du partenaire Plaine Limagne, qui a pour projet de construire une piscine à Maringues.

Je ne peux pas prévoir les votes des conseillers communautaires. Nous avons du personnel qualifié. On a la chance d'avoir 2 équipes qui travaillent avec le club GON. Il n'est donc pas prévu de modifier le fonctionnement du service public. Ce sont les précisions que je peux vous donner.

Je vous apporte également quelques informations complémentaires :

La Ville de Gannat a été audité cet été pour le maintien de la 2ème fleur des villes et villages fleuris. Nous avons reçu cette labellisation. Je tiens à saluer le travail de nos équipes des espaces verts. L'audition est basée sur notre démarche éco-responsable, la gestion de l'eau et des massifs, etc.

On peut féliciter le CCAS de Gannat puisque la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) nous a remis un prix dans la catégorie santé au travail et organisation sur le thème de la prévention, pour tout le travail mené avec la direction du CCAS, et les aides à domicile qui œuvrent au service de nos personnes âgées.

La commune de Gannat a été primée en 2022 sur les rubans du patrimoine. C'est un concours mené par l'association des Maires de France, les Fédérations du bâtiment, la Fédération du Patrimoine et la Caisse d'Epargne. La commune de Gannat a reçu le prix régional pour la restauration de l'Eglise Ste Croix grâce au travail des artisans que je félicite pour tout leur savoir-faire.

Je tiens à vous remercier pour votre présence à ce conseil municipal. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. »

---

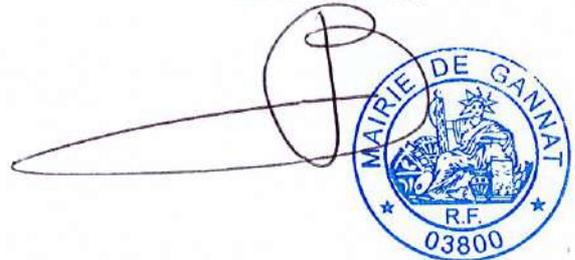
La séance est levée à 21h30.

---

Quentin Amargier  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Quentin Amargier is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Gannat and contains the text "MAIRIE DE GANNAT", "R.F.", and "03800".

Véronique Pouzadoux  
Maire de Gannat

A blue ink signature of Véronique Pouzadoux is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of Gannat and contains the text "MAIRIE DE GANNAT", "R.F.", and "03800".